

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUILLET 2022

Délibération n°2022.07.113

**IUT d'Angoulême : participation financière pour la plateforme
FAB-NUM**

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 juillet 2022

Secrétaire de Séance: Fadilla DAHMANI

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Isabelle MOUFFLET à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à François ELIE,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.07.113**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
RECHERCHE

-Rapporteur : Monsieur FOURNIE

IUT D'ANGOULEME : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA PLATEFORME FAB-NUM

L'institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Angoulême est un établissement d'enseignement supérieur situé à Angoulême, rattaché à l'université de Poitiers.

Il compte environ 600 étudiants répartis en 5 départements, 3 licences professionnelles et la 1^{ère} année du diplôme d'Ingénieur Mécatronique. L'IUT héberge des chercheurs des instituts XLIM (électronique avancée pour les radiocommunications), PPRIME (mécanismes lubrifiés, applications électrostatiques...) et en Sciences Humaines et Sociales.

Dans le cadre de la réforme du Diplôme Universitaire Technologique (DUT niveau bac+2) en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT niveau bac+3), l'IUT d'Angoulême porte le projet « FAB_NUM » qui consiste à mettre en œuvre un plateau technologique collaboratif, conçu comme un ensemble de matériels modélisant au mieux les différents aspects d'une chaîne de production d'une entreprise d'aujourd'hui et de demain, basé sur l'association entre le numérique et l'image.

En effet, la réforme des IUT impose une construction sous forme de blocs de compétences et un des objectifs de ce plateau est de faire collaborer les étudiants hors de leur cœur de métiers pour les ouvrir à des missions connexes et non-abordées dans les programmes habituels.

Ce plateau – localisé au sein de l'IUT d'Angoulême - aura vocation à favoriser l'interaction entre plusieurs spécialités des différents « Bachelor Universitaire de Technologie ». Grâce à ce plateau, il sera donc possible de dispenser des formations transverses (Multimédia, Automatisme, Virtualisation, Outils de production et Commercialisation) pour les étudiants de l'IUT et par la suite des formations extérieures.

Dans le cadre de la réalisation de ce programme, l'IUT prévoit les investissements suivants sur 3 ans :

Prévisions Investissement Fab_Num				
	Région NA	GA	UP	
Année 2022 - Investissement				Total 2022
Equipement de la salle de réalité virtuelle : Infrastructure informatique: serveurs, switches, matériels informatiques, licences, audiovisuels, tableaux interactifs, mobilier,...	60K€	30 K€	30 K€	120 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

Année 2023 - Investissement				Total 2023
Equipement de la salle dite de production : automates , postes innovants, équipements mobiliers, appareils de mesures.	60K€	30 K€	30 K€	120 K€
Année 2024 - Investissement				Total 2024
Acquisition de l'ensemble de la partie robotique appareils de mesures	60K€	30 K€	30 K€	120 K€
Total	180 K€	90 K€	90 K€	360 K€

Ce projet, porté par l'IUT d'Angoulême-Université de Poitiers a été lauréat de l'Appel à Projets annuel de la région Nouvelle-Aquitaine dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Le plan de financement prévu sur 3 ans est le suivant :

Financeurs	Montant	%
Région	180 000	50 %
GrandAngoulême	90 000	25 %
Université de Poitiers	90 000	25 %
Total	360 000	100 %

En créant un plateau technique favorisant le croisement entre les acteurs de l'industrie et de l'image, permettant le développement des passerelles entre le monde de l'enseignement supérieur et le tissu industriel et entrepreneurial local - et notamment en lien avec la Technopole EurekaTech et le Technoparc Krysalide – ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de soutien au développement économique, à l'innovation et à l'enseignement supérieur de GrandAngoulême.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements. M. MONIER ne prend pas part au débat et au vote.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention cadre 2022-2024 avec l'IUT d'Angoulême pour la mise en place de la plateforme « FAB NUM » au sein de l'IUT d'Angoulême.

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 90 000 € avec un versement échelonné sur 3 ans (2022-2023-2024) à l'IUT d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ladite convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022

D'IMPUTER la dépense au budget principal sur l'opération 10202113.

<p>Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBEREE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2022-2024

UNIVERSITE DE POITIERS – IUT d'ANGOULEME -
GRANDANGOULEME

Entre d'une part,

L'Université de Poitiers inscrite au SIRET sous le numéro 19860856400375, dont le siège social se situe 15 RUE DE L'HOTEL DIEU 86073 POITIERS, représentée par sa Présidente, Madame Virginie LAVAL,
Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, du décret 2001-495 du 6 juin 2001 et de l'Article L1611-4 du CGCT,
Ci-après dénommée « Université de Poitiers » ou « UP »

Et d'autre part,

GrandAngoulême inscrite au SIRET sous le numéro 20007182700014, représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT ou son représentant, autorisé par délibération communautaire en date du **XX juillet 2022**,
Ci-après dénommée « GrandAngoulême »

CONTEXTE :

Dans le cadre de la réforme du Diplôme Universitaire Technologique (DUT niveau bac+2) en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT niveau bac+3), l'IUT d'Angoulême porte le projet « FAB_NUM » qui consiste à mettre en œuvre un plateau technologique collaboratif, conçu comme un ensemble de matériels modélisant au mieux les différents aspects d'une chaîne de production d'une entreprise d'aujourd'hui et de demain, basé sur l'association entre le numérique/l'image.

Ce plateau – localisé au sein de l'IUT d'Angoulême - aura vocation à favoriser l'interaction entre plusieurs spécialités des différents « Bachelor Universitaire de Technologie ». Grâce à ce plateau, il sera donc possible de dispenser des formations transverses (Multimédia, Automatismes, Virtualisation, Outils de production et Commercialisation) pour les étudiants de l'IUT et par la suite à des formations extérieures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022

En créant un plateau technique favorisant le croisement entre les acteurs de l'industrie et de l'image, permettant le développement des passerelles entre le monde de l'enseignement supérieur et le tissu industriel et entrepreneurial local - et notamment en lien avec la Technopole EurekaTech et le Technoparc Krysalide – ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de soutien au développement économique, à l'innovation et à l'enseignement supérieur de GrandAngoulême.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objectif de définir la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême à la mise en place de la plateforme collaborative FAB-NUM.

Article 2 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ET PARTENAIRES DU PROJET

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, l'IUT d'Angoulême a prévu le programme d'investissement suivant sur les 3 années à venir :

Prévisions Investissement Fab_Num				
	Région NA	GA	UP	
Année 2022 - Investissement				Total 2022
Equipement de la salle de réalité virtuelle : Infrastructure informatique: serveurs, switchs, matériels informatiques, licences, audiovisuels, tableaux interactifs, mobilier,...	60K€	30 K€	30 K€	120 K€
Année 2023 - Investissement				Total 2023
Equipement de la salle dite de production : automates , postes innovants, équipements mobiliers, appareils de mesures.	60K€	30 K€	30 K€	120 K€
Année 2024 - Investissement				Total 2024
Acquisition de l'ensemble de la partie robotique appareils de mesures	60K€	30 K€	30 K€	120 K€
Total	180 K€	90 K€	90 K€	360 K€

Les participations financières prévisionnelles globales sont les suivantes :

Financeurs	Montant	%
Région	180 000	50 %
GrandAngoulême	90 000	25 %
Université de Poitiers	90 000	25 %
Total	360 000	100 %

Article 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature.

016-200071827-20220707-2022_07_113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022

Article 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION

GrandAngoulême s'engage à soutenir ce projet porté par l'IUT sur la période 2022-2024 à hauteur de 30 000 € par an (2022, 2023 et 2024).

Si le plan de financement prévisionnel présenté dans le dossier initial du projet venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer rapidement GrandAngoulême par un courrier dûment motivé.

Article 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Un premier versement sera versé après la signature de la présente convention et sur présentation d'une pièce attestant du démarrage du projet (devis validé, bon de commande, facture..).

Pour les années suivantes, la somme sera versée en une seule fois sur présentation préalable par l'IUT d'Angoulême :

- d'un état récapitulatif des dépenses acquittées, affectées à la réalisation du projet subventionné daté et signé par le représentant légal de la structure bénéficiaire ou toute personne dûment habilitée à engager l'organisme et certifié conforme par le comptable public,
- de l'engagement financier des autres partenaires du projet.

Article 6 : COMMUNICATION

L'IUT d'Angoulême s'engage à citer GrandAngoulême comme partenaire de la plateforme FAB-NUM en apposant son logo sur l'ensemble de ses supports de communication et lors de toutes ses présentations.

Article 8 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée par avenant. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

Convention établie en 3 exemplaires originaux.

Fait à Angoulême, le

Pour l'Université de Poitiers,
La Présidente,

Pour GrandAngoulême,
Pour le Président,
Le Conseiller-délégué,

Pour l'IUT d'Angoulême,
Le Directeur,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_113-DE

Virginie LAVAL
Accusé certifié exécutoire

Jean-Jacques FOURNIÉ

Jean-Marie PAILLOT

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022